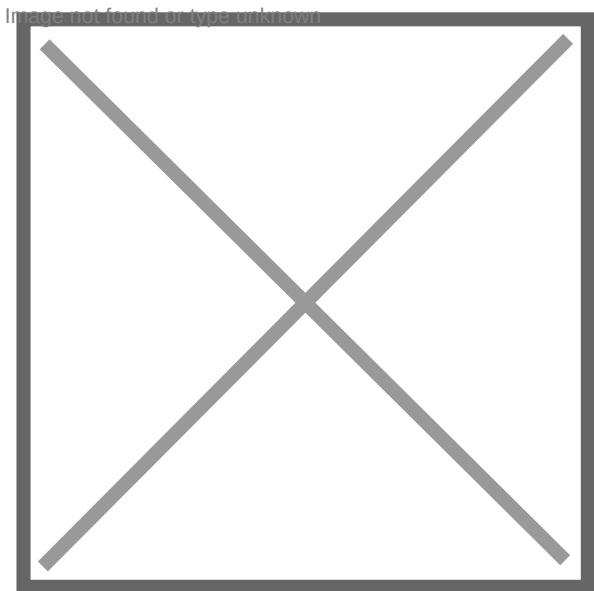




Litige? faut-il un constat d'huissier?

Par **jclm**, le **15/01/2009** à **13:51**

Bonjour à tous, rnrnJ'ai fais appel à un terrassier pour ma villa. rnLe terrain de 1000m/2 avait au moins 40/50 cm de terre végétale (= bonne terre) avant les travaux. rnQuand j'ai voulu faire ma pelouse cet été j'ai vite constaté qu'il n'y avait presque plus de bonne terre en surface rn(terre collante et grise). Cela m'a été confirmé par un paysagiste qui m'a fait comprendre qu'il faudrait certainement rnrajouter de la bonne terre avant de faire la pelouse. Apparemment c'est une pratique courante chez les terrassiers qui revendent rnensuite la terre. rnrnDonc c'est un vol pur et simple... Sachant que le prix de la terre végétale étant de 20E le m3, cela représente environ rn1000 x 0.4 x 20 = 8000 Euros de préjudice... et surtout je dois faire ma pelouse... rnrnFaut-il un constat d'huissier? Contacter un avocat? rnIl me reste une facture à payer, dois-je attendre? rnQu'est-ce que je risque si je ne la paye pas? rnrnD'avance merci pour votre réponse. rnrnBonne journée